



Certificat de nationalité française

Par **abile**, le **15/04/2012** à **19:04**

Bonjour,

J'ai la nationalité française depuis 1988 par filiation paternelle et depuis je n'ai eu aucun problème jusqu'en décembre 2011 où j'ai déposé le dossier pour la nationalité de mon fils, né en septembre 2011. A ma grande surprise, le Tribunal rejète la nationalité de mon fils au motif que la filiation entre mon papa et moi semble ne pas être établie et que mon papa ne m'avait pas reconnu à ma minorité alors que j'avais acquis la nationalité française à l'âge de 7 ans. C'est mon papa qui s'était présenté devant le juge pour faire la demande en mon nom puisque j'étais mineur et c'est 24 ans après que ma nationalité est mis en cause. Le Greffier en chef m'avait dit que j'avais la possibilité de faire un recours et en l'espace de deux semaines le temps de contacter un avocat, je reçois une convocation du greffier ? Que dois-je faire ?

Merci.